Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260323-D202603014-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	19
Présents	18
Absents	1
Exclus	0
Votants	19

Date de la convocation : 16/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/03/014

Séance du 21 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, DESMARS Claire, PAQUERIAUD Marie-Laure, GUERIN Françoise, PETIT Emmanuelle, FILATRE Renée, JAMIN Lydie, ROUAULT Aurélie, GERNIGON Christèle, SAVATIER BOISBOUVIER Fabienne, MERCIER Gaëlle et messieurs LEFEUVRE Alain, GUERIN Didier, HAUPAS Patrick, DANION Stéphane, DESSA Julien, ROLLAND Aurélien, LANNUZEL Pierre-Yves, MOINERAIS Marc conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Evan PERRIN.

Était absent :

Ayant donné pouvoir : Monsieur Evan PERRIN à monsieur Didier GUERIN.

DELIBERATION 2026/03/014 : ELECTIONS- FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE ;

CONTEXTE : *Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 6 adjoints au maximum.*

Vu les articles L.2122-1 et L2122-2 du CGCT ;

Considérant qu'il est possible de proposer jusqu'à 6 adjoints **;**

Considérant que pour le mandat précédant le nombre d'adjoint a été fixé à 5 puis 4 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

FIXE le nombre d'adjoints à cinq.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE,

MAIRIE de PAIMPONT
35 Ille-et-Vilaine

Le Secrétaire de séance,
Julien DESSA